



Conseil d'administration

331^e session, Genève, 26 octobre-9 novembre 2017

GB.331/INS/6

Section institutionnelle

INS

Date: 22 septembre 2017

Original: anglais

SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Suivi de la résolution concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs adoptée par la Conférence à sa 104^e session (2015): Rapport de situation sur la mise en œuvre du plan d'action

Objet du document

Le présent document est le deuxième rapport de situation sur la mise en œuvre du plan d'action établi pour donner suite aux conclusions de 2015 concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs. Le Conseil d'administration a approuvé ce plan d'action à sa session de novembre 2015 et a demandé à l'Unité des petites et moyennes entreprises du Département des entreprises (SME/ENTERPRISES) de lui faire rapport sur les progrès accomplis en la matière à ses sessions de novembre 2016 et de novembre 2017. Le Bureau a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre du plan d'action. Le Conseil d'administration est invité à fournir des orientations sur les progrès accomplis (voir le projet de décision au paragraphe 16).

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat/élément transversal déterminant: Le plan d'action contribue à la réalisation de cinq des dix résultats définis pour l'ensemble du Bureau dans le plan stratégique pour 2016-17. Il s'agit des résultats 1 (Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité), 4 (Promouvoir les entreprises durables), 5 (Le travail décent dans l'économie rurale), 6 (La formalisation de l'économie informelle) et 10 (Des organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et représentatives).

Incidences sur le plan des politiques: Le plan d'action et les rapports de situation y relatifs orientent les travaux du Bureau qui portent sur les politiques relatives aux petites et moyennes entreprises en comblant les déficits de connaissances (en particulier en ce qui concerne l'impact des interventions sur la durabilité des entreprises et les conditions de travail) et en décrivant les moyens par lesquels le Bureau intensifiera ses travaux au niveau des pays, ainsi que le préconisent les conclusions.

Incidences juridiques: Aucune.

Ce document est tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique tout en optimisant l'efficacité. Nous serions reconnaissants aux membres du Conseil d'administration et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents du Conseil d'administration sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.

Incidences financières: Le financement de la plupart des produits de la période biennale en cours est prévu dans le programme et budget pour 2016-17. Certains travaux menés au niveau des pays sur l'environnement favorable aux entreprises ne bénéficient pas de ressources suffisantes. Pour la période biennale 2018-19, des objectifs ambitieux ont été définis en ce qui concerne les résultats des programmes par pays dans le domaine des environnements favorables aux entreprises, ce qui nécessitera des ressources supplémentaires.

Suivi nécessaire: Le Bureau tiendra compte des orientations données par le Conseil d'administration sur la manière de suivre le plan d'action à l'avenir. Il ne sera en principe pas établi d'autres rapports de situation.

Unité auteur: SME/ENTERPRISES, en étroite coopération avec les départements et unités concernés.

Documents connexes: Résolution et conclusions concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs, adoptées à la 104^e session de la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail (2015). Suivi de la résolution concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs (GB.325/INS/5/2). Rapport de situation sur la mise en œuvre du plan d'action (GB.328/INS/8).

I. Introduction

1. A sa 325^e session (novembre 2015), le Conseil d'administration a approuvé un plan d'action quadriennal établi par le Bureau sur la suite à donner aux conclusions concernant les petites et moyennes entreprises (PME) et la création d'emplois décents et productifs, adoptées en 2015. Le Conseil d'administration a demandé au Bureau de lui faire rapport, à ses sessions de novembre 2016 et de novembre 2017, sur les progrès accomplis en la matière.
2. Le présent rapport a pour objet de rendre compte des progrès accomplis au cours des deux années écoulées depuis l'adoption du plan d'action. Il souligne les principales réalisations, les enseignements tirés et les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du plan d'action. Il contient aussi une comparaison entre les réalisations attendues et les réalisations effectives, y compris les progrès accomplis au regard des indicateurs de réalisation.

II. Principales réalisations, enseignements tirés et difficultés rencontrées

3. Le plan d'action qui a été adopté est fondé sur une approche ciblée. Il met avant tout l'accent sur des demandes concrètes issues de la discussion que la Conférence internationale du Travail a consacrée aux PME en 2015, plutôt que de présenter l'ensemble du plan de travail du Bureau sur la promotion des PME, lesquelles représentent les deux tiers des emplois à travers le monde et créent en outre la majorité des nouveaux emplois. Parmi les principales réalisations attendues énoncées dans le plan d'action figurent:
 - des résultats axés sur la production de connaissances, qui revêt une importance primordiale pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes;
 - des travaux supplémentaires au niveau national visant à répondre à la forte demande, de la part des Etats Membres, de conseils sur les politiques à mener pour promouvoir les PME.

Production de connaissances

4. Une importante réalisation attendue est l'examen du programme pour un environnement favorable aux entreprises durables (programme EESE), en vue de l'extension de ce programme. Cette activité est importante, car le programme EESE est la principale intervention de l'OIT destinée à créer un environnement commercial favorable à toutes les entreprises et à contribuer à l'instauration de règles du jeu équitables pour les PME, qui sont en général plus durement touchées par un environnement commercial défavorable que les grandes entreprises. Une note de synthèse a été mise au point et adoptée en vue de l'examen en concertation avec le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) du BIT.
5. Un examen documentaire des principaux travaux accomplis jusqu'ici dans le cadre du programme EESE a été mené à bien; une mission conjointe de l'équipe chargée de l'examen a été effectuée dans un pays appliquant actuellement la méthodologie EESE (République-Unie de Tanzanie); et une enquête sur le point de vue des parties prenantes ayant participé aux évaluations de ce programme a été réalisée. Les conclusions préliminaires de l'examen montrent que les travaux accomplis dans le cadre du programme ont entraîné des changements positifs.

6. Les travaux de sensibilisation et de suivi menés dans le cadre du programme EESE ont abouti aux résultats ci-après:
- a) des mesures législatives concrètes ont été prises (des modifications ont été apportées à la législation en vigueur dans huit pays, et de nouvelles lois ont été adoptées dans cinq pays);
 - b) des mesures réglementaires et/ou institutionnelles concrètes ont été prises (telles que la création de nombreux groupes de travail thématiques, spécialisés (par exemple dans les questions fiscales) et sectoriels, d'un conseil économique et social et d'un conseil de la compétitivité, et le rétablissement d'un conseil social local);
 - c) d'autres résultats concrets ont été rendus possibles (réduction des charges d'exploitation au moyen d'une baisse des taux d'imposition des entreprises, mise en place d'un nouveau système de recouvrement des impôts et d'un nouvel organisme de recouvrement, réduction des délais et des formalités d'enregistrement des entreprises, simplification de différentes procédures d'octroi des licences, allègement de la charge imposée aux entreprises par les activités d'inspection et augmentation du nombre d'entreprises dûment enregistrées).
7. L'examen a également mis en évidence des domaines dans lesquels le programme devrait être développé à l'avenir. Un atelier consacré à la présentation et à l'examen des conclusions préliminaires doit encore être organisé et le rapport final devrait être publié avant la fin de l'année.
8. En complément de la discussion sur les chaînes d'approvisionnement mondiales qui a eu lieu à la session de 2016 de la Conférence, le Bureau a été prié de réunir des informations sur l'état des connaissances relatives aux achats effectués auprès des PME dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et de recenser les stratégies que les différents acteurs pouvaient adopter pour améliorer les pratiques en matière d'achat. Une analyse des publications existantes résumant les données empiriques disponibles, publiée avant la session de 2016 de la Conférence, a montré que les données relatives aux conditions d'achat auprès des PME sous-traitantes sont rares. Une publication complémentaire comprenant quatre études de cas sur les bonnes pratiques des grandes entreprises en matière d'achat de biens et de services auprès des PME a été publiée début 2017. Les principaux programmes mondiaux de coopération technique portant sur les PME dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ¹ devraient continuer et générer de nouvelles données sur la manière dont les interventions en faveur du développement des entreprises et de la chaîne de valeur peuvent contribuer au travail décent. Ces réalisations contribuent au programme d'action concernant les chaînes d'approvisionnement mondiales, en particulier pour ce qui est des domaines d'action axés sur la production et la diffusion de connaissances, le renforcement des capacités et les activités de conseil et l'assistance technique ².
9. Les conclusions de la discussion que la Conférence a consacrée aux PME en 2015 préconisent des politiques de soutien aux PME qui soient fondées sur des données probantes. Elles recommandent aussi la conduite de nouveaux travaux de recherche sur l'efficacité et le rapport coût-efficacité des interventions de soutien aux PME, et notamment sur les dimensions économique, sociale et environnementale de la viabilité des entreprises et sur l'amélioration des conditions de travail. En conséquence, l'acquisition de nouvelles connaissances fondées sur une analyse rigoureuse de ce qui fonctionne dans le

¹ Notamment le programme SCORE – Des entreprises durables, compétitives et responsables; et le «Lab» – projet de développement de systèmes de marché favorables au travail décent.

² Voir document GB.328/INS/5/1(Add.1).

développement des PME est une autre des principales réalisations attendues énoncées dans le plan d'action. A ce sujet, le Bureau a mis au point une série de nouvelles études d'impact. Afin de diffuser les conclusions de ces études auprès d'un public plus large, une nouvelle série de notes de synthèse a été lancée. Intitulée «What Works in SME Development», elle présente les principales informations recueillies par l'OIT sur les méthodes qui sont efficaces et celles qui ne le sont pas en matière de promotion des PME comme moyen de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité; le principal objectif de ces notes est d'inciter les principaux acteurs sur le terrain à davantage utiliser les programmes de soutien aux PME dont l'efficacité est avérée. Elles s'appuient essentiellement sur des recherches quantitatives rigoureuses. Quatre notes de synthèse ont été publiées depuis le début de 2017; elles traitent de sujets aussi divers que la promotion de projets portant sur la chaîne de valeur dans l'agro-industrie au Timor-Leste ou l'amélioration des pratiques et des bénéfices des entreprises grâce à la formation de femmes entrepreneurs au Kenya ³, et contiennent en outre un résumé de la dernière étude de suivi mondiale du programme Gérez mieux votre entreprise, d'où il ressort que 15 millions d'entrepreneurs potentiels et de PME ont reçu une formation dans le cadre de ce programme jusqu'à la fin de 2015 ⁴. Trois autres notes seront publiées avant la fin de la période biennale, comme il est indiqué dans la section III.

10. Aux termes des conclusions, l'OIT est invitée à mener des recherches sur l'impact des systèmes de dialogue social et de négociation collective sur les conditions de travail dans les PME. Le plan d'action adopté indique que ces travaux de recherche nécessiteront des ressources supplémentaires, qui n'étaient pas disponibles en 2016. Toutefois, les priorités ont été redéfinies et des ressources ont été dégagées à la suite de l'examen, à la session de novembre 2016 du Conseil d'administration, du premier rapport de situation, à l'occasion duquel plusieurs mandants ont souligné l'importance de cette question. Un document de recherche résumant les données empiriques disponibles sera publié d'ici à la fin de 2017.

Travaux supplémentaires au niveau des pays

11. Le plan d'action prévoit une extension du programme EESE grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de sept nouveaux résultats de programme par pays (RPP) qui aideront les Etats Membres à rendre l'environnement plus favorable aux entreprises. Le Bureau a donc déployé des efforts considérables pour permettre la réalisation de travaux supplémentaires dans ce domaine au niveau des pays; le nombre d'évaluations de pays a pratiquement doublé, passant de huit pendant la précédente période biennale à 15 pour la période biennale en cours. Pour la période biennale 2018-19, le nombre d'évaluations à mener a été fixé à 24, mais les critères d'évaluation utilisés seront différents. Cet objectif ambitieux ne pourra être atteint que si des ressources supplémentaires sont allouées à cette fin. En complément des travaux relatifs au programme EESE, de nouvelles activités consacrées à la formalisation des PME ont été lancées, dont on trouvera une description détaillée dans la section III.
12. Des travaux supplémentaires au niveau des pays seront également menés dans le cadre du programme SCORE (Des entreprises durables, compétitives et responsables), qui entre dans sa troisième phase (2017-2021). A ce jour, le programme a permis de doter 28 organismes de formation publics et privés de neuf pays des capacités nécessaires pour fournir des services de conseil et de formation aux PME, et ainsi d'améliorer la productivité et les conditions de travail de plus de 1 100 entreprises représentant un total de 270 000 travailleurs. On peut également citer entre autres exemples celui du ministère indien

³ Voir http://www.ilo.org/empent/units/boosting-employment-through-small-enterprise-development/WCMS_557228/lang--en/index.htm.

⁴ Voir http://www.ilo.org/empent/areas/start-and-improve-your-business/WCMS_555791/lang--en/index.htm.

des Micro, petites et moyennes entreprises et de l'Autorité chinoise chargée de la sécurité des travailleurs, qui ont intégré le programme SCORE dans leur offre de services de soutien aux PME.

13. Le plan d'action indique que les jeunes PME à forte croissance, qui créent la majorité des nouveaux emplois, représentent un domaine d'action important qui mérite d'être exploré. Dans le cadre de sa coopération avec d'autres organismes multilatéraux, le Bureau a constaté que le Groupe de la Banque mondiale travaillait sur un rapport très fouillé concernant l'impact de la promotion des entreprises à potentiel de croissance dans les pays en développement. Le BIT et le Groupe de la Banque mondiale étudient actuellement la possibilité de mener conjointement des recherches complémentaires sur les méthodes d'évaluation des programmes en faveur des entreprises à potentiel de croissance. Le BIT a suspendu ses efforts de mobilisation de ressources en attendant la publication des résultats des nouveaux travaux de recherche, ceux-ci pouvant faire évoluer son approche.

III. Résultats attendus et réalisations effectives ayant trait au suivi des conclusions concernant les PME

Mesure de suivi (paragraphe des conclusions)	Réalisations attendues	Indicateurs de réalisation, y compris les délais prévus	Etat des progrès accomplis (août 2017)
Pour la période biennale 2016-17			
Production de connaissances			
Révision du programme EESE en vue de son extension (<i>paragr. 20 b</i>)).	Etablissement d'un rapport qui: 1) fait le bilan de ce qui fonctionne et de ce qui doit être amélioré; 2) contient des propositions sur la manière d'assurer l'extension du programme EESE; et 3) indique comment évaluer les effets potentiels des nouvelles règles et réglementations sur les PME avant qu'elles ne soient instaurées.	Le rapport est produit et publié (<i>03/2016</i>).	Une note de synthèse a été élaborée aux fins de l'examen, une équipe chargée de l'examen à laquelle participent ACTRAV et ACT/EMP a été constituée et l'examen est presque arrivé à son terme. Les conclusions préliminaires de l'examen montrent que les travaux accomplis dans le cadre du programme EESE ont entraîné des changements positifs. Les travaux de sensibilisation et de suivi menés dans le cadre du programme ont permis l'adoption de mesures législatives, réglementaires et/ou institutionnelles concrètes et contribué à d'autres résultats concrets. L'examen a également mis en évidence des domaines dans lesquels le programme EESE devrait être développé à l'avenir. Un atelier consacré à la présentation et à l'examen des conclusions préliminaires doit encore être organisé et le rapport final devrait être publié avant la fin de l'année.
Evaluation des effets des nouvelles règles et réglementations sur les PME et les travailleurs de ces entreprises (<i>paragr. 9 a</i>)).			
Recherches sur les bonnes pratiques des grandes entreprises en matière d'achat de biens et de services fournis par les PME dans les chaînes d'approvisionnement (<i>paragr. 20 e</i>)).	Etablissement d'un rapport faisant la synthèse des données empiriques sur: 1) la pertinence des achats effectués par les grandes entreprises auprès des PME; 2) les atouts et les risques de la participation des PME aux chaînes d'approvisionnement; 3) les principaux facteurs internes et externes permettant aux PME de créer de la valeur ajoutée; et 4) l'expérience de l'OIT en matière de renforcement des liens entre les gros acheteurs et les PME (comme le programme SCORE).	Le rapport est publié avant la 105 ^e session de la Conférence (2016) (<i>04/2016</i>).	Le rapport a été publié en mai 2016 (en anglais seulement); voir http://www.ilo.org/empent/areas/value-chain-development-vcd/WCMS_543053/lang--en/index.htm .

Mesure de suivi (paragraphe des conclusions)	Réalisations attendues	Indicateurs de réalisation, y compris les délais prévus	Etat des progrès accomplis (août 2017)
Collecte de données supplémentaires sur les mesures qui se révèlent efficaces pour le développement des PME, en particulier en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail et les trois dimensions de la durabilité des entreprises (<i>paragr. 21</i>).	a) Collecte de données de première main: réalisation de quatre études d'impact expérimentales ou quasi expérimentales. b) Validation, dans le cadre d'audits externes, des systèmes d'évaluation des résultats de deux projets de l'OIT dans le but de continuer à améliorer les capacités de l'OIT dans ce domaine. c) Partage des données avec les mandants: organisation de deux séances d'information pour présenter les résultats des recherches.	a) Quatre notes de synthèse sont élaborées et publiées (12/2017). b) Les rapports d'audits externes attestent la conformité des projets (12/2017). c) D'après les évaluations établies par écrit à l'issue des séances d'information, 70 pour cent des participants peuvent utiliser les données présentées pour concevoir leurs programmes en faveur des PME (12/2017).	a) Une nouvelle série de notes de synthèse portant sur ce qui fonctionne dans le développement des PME a été lancée; quatre notes ont été publiées (voir http://www.ilo.org/empent/units/boosting-employment-through-small-enterprise-development/WCMS_547155/lang--en/index.htm, en anglais seulement). Trois autres notes seront publiées avant la fin de la période biennale (l'une sur la formation à l'entrepreneuriat au Myanmar; une autre sur la formation à l'entrepreneuriat et au système <i>kaizen</i> au Ghana, en République-Unie de Tanzanie et au Viet Nam, et la dernière sur les études d'impact relatives au programme SCORE). b) Un projet de l'OIT (SCORE) a fait l'objet d'un audit externe. Un autre projet a été sélectionné en vue d'un audit; des discussions sont en cours au sujet d'un autre projet, qui devrait faire l'objet, avant la fin de la période biennale, d'un audit externe préalable conduit conformément aux normes d'évaluation des résultats établies par le Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise (CDDE) *. c) L'OIT et le CDDE ont coorganisé l'édition 2016 du Séminaire mondial sur la mesure des résultats, consacrée à des questions clés telles que la mesure de la création d'emplois dans les projets portant sur le développement du secteur privé. En février 2017, l'OIT a organisé une conférence sur les données les plus récentes quant à la manière de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité selon une approche de la promotion des PME fondée sur les systèmes de marché. Les résultats des évaluations écrites effectuées à l'issue des séminaires confirment que plus de 70 pour cent des participants peuvent utiliser les données présentées.
Recherches concernant l'impact des systèmes de dialogue social et de négociation collective sur les conditions de travail dans les PME (<i>paragr. 21</i>).	Etablissement d'un rapport, organisation d'un atelier en vue de débattre des résultats avec les mandants et rédaction d'une note de synthèse.	Mise en ligne de la note de synthèse (03/2017).	Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure n'ont été débloquées que début 2017. Un document de recherche et une note de synthèse seront publiés avant la fin de la période biennale. L'organisation d'un atelier au cours de la prochaine période biennale ne sera possible que si des ressources supplémentaires sont allouées à cette fin.

Mesure de suivi (paragraphe des conclusions)	Réalisations attendues	Indicateurs de réalisation, y compris les délais prévus	Etat des progrès accomplis (août 2017)
Travaux au niveau des pays			
Extension du programme EESE, notamment par la création de liens plus étroits pour œuvrer dans le domaine des politiques de l'OIT sur l'emploi et la qualité du travail ainsi que des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) (<i>paragr. 20 b</i>)).	a) Définition et mise en œuvre de sept nouveaux résultats de programme par pays (RPP) afin d'aider les Etats Membres à rendre l'environnement plus favorable.	a) Sept Etats Membres supplémentaires font état d'améliorations rendant leur environnement plus favorable aux entreprises (source: indicateur 4.1 du cadre d'évaluation des résultats de l'OIT, base de référence: huit Etats Membres (12/2017)).	a) Sept nouvelles évaluations de pays, y compris des plans d'action visant à rendre l'environnement plus favorable aux entreprises, sont en cours de préparation. Aucune ressource supplémentaire n'ayant pu être allouée, le montant des fonds manquants (voir le rapport de situation précédent) a été réduit grâce à la redéfinition des priorités et à la mobilisation de nouvelles sources de financement.
Elaboration d'une nouvelle composante du programme EESE consacrée à la transition des PME informelles vers la formalité et compatible avec le suivi de la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015 (<i>paragr. 20 c</i>)).	b) Production de nouveaux outils pour la promotion de la formalisation des PME, comprenant un modèle d'intervention, une méthode de mise en œuvre et des instruments essentiels destinés aux mandants.	b) De nouveaux outils pour la promotion de la formalisation des PME sont mis en ligne sur la page du site Web de l'OIT consacrée au programme EESE; un ensemble de documents relatifs à la formalisation des PME est publié et mis en ligne (03/2017).	b) Un poste supplémentaire de spécialiste a été créé et pourvu; une nouvelle note sur la formalisation de l'entreprise a été publiée (02/2017) (http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_seed/documents/publication/wcms_549522.pdf).
	c) Présentation de trois propositions de projet relevant de la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires, dont une concernant une étude d'impact.	c) Trois propositions de projet sont validées dans le cadre du contrôle de qualité interne et sont présentées aux donateurs (12/2017).	c) Trois propositions ont été présentées; deux ont été approuvées et une est en attente de validation (la note de synthèse a été approuvée; on attend l'évaluation de la proposition dans son intégralité).

Mesure de suivi (paragraphe des conclusions)	Réalisations attendues	Indicateurs de réalisation, y compris les délais prévus	Etat des progrès accomplis (août 2017)
Intensification des efforts en faveur des PME à potentiel de croissance (paragr. 20 a)).	Elaboration d'une note de synthèse présentant la stratégie de l'OIT pour la promotion des PME à potentiel de croissance en vue de sa soumission aux donateurs. Définition et mise en œuvre de trois nouveaux RPP afin d'aider les Etats Membres à promouvoir les PME à potentiel de croissance (à condition que des ressources extrabudgétaires puissent être mobilisées à cette fin).	Une proposition est validée dans le cadre du contrôle de qualité interne et est présentée aux donateurs (12/2017).	Une note de synthèse sur la stratégie de l'OIT a été établie en 2016. Dans le cadre de sa coopération avec d'autres organismes multilatéraux, le Bureau a appris que le Groupe de la Banque mondiale travaillait sur le même sujet et publiera dans le courant de l'année un rapport phare sur les entreprises à potentiel de croissance. Le BIT et le Groupe de la Banque mondiale étudient la possibilité de mener des recherches conjointes sur les méthodes d'évaluation des programmes en faveur des entreprises à potentiel de croissance. Les efforts de mobilisation de ressources ont été suspendus en attendant la parution du nouveau rapport de la Banque mondiale afin que l'OIT puisse mettre au point une stratégie complémentaire.
Pour la période biennale 2018-19			
Extension du portefeuille des principales activités de l'OIT en faveur des PME, en adéquation avec les programmes par pays de promotion du travail décent et les objectifs de développement durable (paragr. 20 a) à f)).	a) Définition et réalisation de dix nouveaux RPP (alignés sur les objectifs nationaux de développement durable) afin d'aider les Etats Membres à renforcer leurs politiques en faveur des PME. Il faudrait en particulier veiller à consolider l'ampleur acquise par le programme EESE lors de l'exercice biennal précédent, à développer les interventions visant à formaliser les PME, à promouvoir les PME à potentiel de croissance, l'écologisation des entreprises et des chaînes de valorisation et les perspectives des PME dans le domaine des biens et services écologiques et à améliorer la productivité des PME et les conditions de travail dans les PME au moyen de programmes comme le programme SCORE qui est intégralement financé par des ressources extrabudgétaires.	a) Dix Etats Membres supplémentaires indiquent avoir mis en œuvre des programmes d'aide aux PME (source: indicateurs 4.1 à 4.3 du cadre d'évaluation des résultats de l'OIT, base de référence: 55 Etats Membres) (12/2017).	a) Le programme et budget pour 2018-19 prévoit une forte expansion des activités de développement des entreprises (résultat 4), avec 76 RPP au lieu de 55 pour la période biennale en cours. Une grande partie de ces activités concernent le soutien aux PME et environ 70 pour cent des RPP s'y rapportent. Un objectif particulièrement ambitieux a été fixé pour le programme EESE, dont le nombre de RPP, qui était de 15 pour la période biennale en cours, passera à 24 pour 2018-19. Ces objectifs ne pourront être atteints que si des ressources supplémentaires sont allouées à cette fin.

Mesure de suivi (paragraphe des conclusions)	Réalisations attendues	Indicateurs de réalisation, y compris les délais prévus	Etat des progrès accomplis (août 2017)
	b) Mobilisation de ressources extrabudgétaires supplémentaires.	b) Augmentation des ressources allouées aux activités de soutien aux PME au titre de la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires, dont le montant s'élèverait alors à 100 millions de dollars E.-U. (contre 84 millions de dollars E.-U. au 15 août 2015).	b) En mai 2017, les fonds alloués aux activités de soutien aux PME au titre de la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires s'élevaient à 70 millions de dollars E.-U. Un ensemble de projets ambitieux en faveur des PME représentant un budget d'environ 100 millions de dollars E.-U. a été présenté à différents donateurs, mais il se peut que tous ne puissent pas être financés.
* Les projets en question sont le projet «Road to Jobs» (En route vers l'emploi) (Afghanistan) et le projet sur l'emploi des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles (Zambie).			

IV. Conclusions

14. Globalement, le Bureau a bien progressé durant les deux premières années de la mise en œuvre du plan d'action en faveur des PME. Il a notamment obtenu de bons résultats en ce qui concerne la promotion de la production de connaissances, avec l'établissement de nouvelles données sur l'efficacité des interventions de soutien aux PME; l'intensification des activités menées au niveau des pays dans le cadre du programme EESE en vue d'aider les Etats Membres à rendre l'environnement plus favorable aux entreprises; et l'élaboration d'une série de projets de coopération technique ambitieux.
15. Il y a un risque que certains aspects du plan d'action ne puissent pas être financés. La relance des efforts visant à mobiliser des ressources internes et externes contribuera à réduire ce risque.

Projet de décision

16. *Le Conseil d'administration demande au Directeur général:*
 - a) *de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action établi pour donner suite aux conclusions de 2015 concernant les PME et la création d'emplois décents et productifs, en tenant compte des orientations fournies par le Conseil d'administration;*
 - b) *d'allouer, dans les limites des ressources disponibles, les ressources requises pour que la mise en œuvre du plan d'action puisse se poursuivre avec succès.*